

# Un enfant sur dix vit dans une famille recomposée

Aude Lapinte, division Enquêtes et études démographiques, Insee

**E**n 2011 en France métropolitaine, 1,5 million d'enfants de moins de 18 ans vivent dans 720 000 familles recomposées, c'est-à-dire dans une famille où les enfants ne sont pas tous ceux du couple actuel. 940 000 d'entre eux vivent avec un parent et un beau-parent, le plus souvent avec leur mère et un beau-père. Les 530 000 restants vivent avec leurs deux parents mais partagent leur quotidien avec des demi-frères ou demi-sœurs.

Au sein des familles recomposées, les plus jeunes enfants sont logiquement plus souvent ceux du couple actuel : avant 4 ans, ils sont 85 % à vivre avec leurs deux parents, contre 10 % à partir de 15 ans.

En cas de recomposition familiale, les enfants peuvent également habiter une partie du temps avec leur autre parent. Parmi les enfants vivant principalement avec un beau-parent, trois sur dix résident régulièrement chez l'autre parent. Également, 140 000 enfants vivant avec leurs deux parents en famille traditionnelle partagent leur logement une petite partie du temps avec des demi-frères ou demi-sœurs qui logent principalement ailleurs.

D'après l'enquête Famille et logements (*sources*) réalisée en 2011, 13,7 millions d'enfants (*définitions*) âgés de moins de 18 ans vivent en famille en France métropolitaine. Sept sur dix vivent dans une famille « traditionnelle » (*graphique 1*) avec leurs deux parents. Les autres vivent dans une famille monoparentale (18 %), avec un seul parent donc, ou dans une famille recomposée (11 %) (*définitions*).

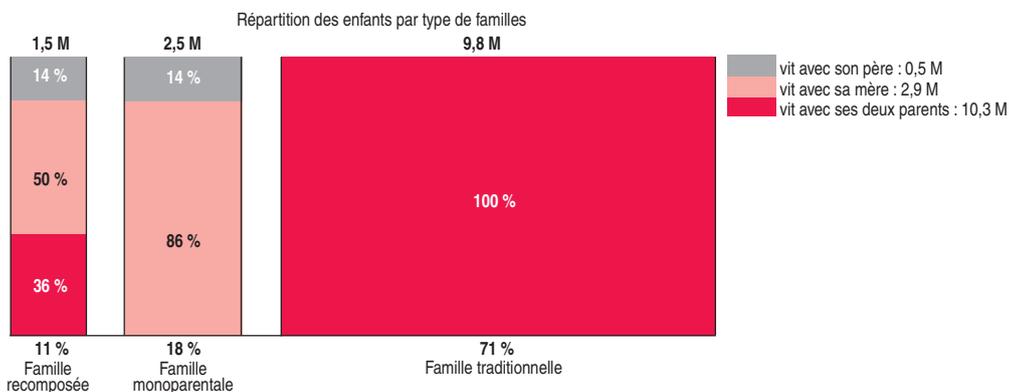
Ainsi, 1,5 million d'enfants mineurs résident dans 720 000 familles recomposées (*encadré 1*). Près de la moitié d'entre eux vit dans un logement où cohabitent des enfants que la femme a eus d'une union précédente et les enfants communs au couple.

Parmi les enfants en famille recomposée, 530 000, soit un peu plus d'un tiers, sont issus de l'union actuelle : ils vivent alors avec des demi-frères ou demi-sœurs. Les 940 000 autres vivent principalement avec un seul de leur parent et un beau-parent.

## 410 000 enfants vivent avec un beau-parent et des demi-frères ou demi-sœurs

Parmi les enfants qui résident avec un beau-parent, 740 000 vivent avec leur mère et 200 000 avec leur père (*tableau 1, encadré 2*). Par ailleurs, lorsque leur parent a eu des

### ① Plus d'un tiers des enfants en famille recomposée vit avec ses deux parents



enfants avec son nouveau conjoint, ils cohabitent alors avec des demi-frères ou demi-sœurs : c'est le cas de 410 000 d'entre eux. *A contrario*, 530 000 vivent dans une famille sans demi-frère ou demi-sœur. Parmi ces derniers, 430 000 vivent au sein d'une fratrie issue d'un seul membre du couple. Les 100 000 autres cohabitent, quant à eux,

avec des quasi-frères ou quasi-sœurs, c'est-à-dire des enfants que leur beau-parent a eus d'une union précédente et avec qui ils n'ont donc aucun lien de parenté.

En tout, 510 000 enfants avec un beau-parent partagent leur quotidien avec des enfants, mineurs ou non, qui n'ont pas les deux mêmes parents qu'eux.

## Six ans d'écart entre les enfants des anciennes et nouvelles unions

Dans l'ensemble, 11 % des enfants mineurs vivent dans une famille recomposée. Cette part tend toutefois à augmenter avec l'âge des enfants : de 8 % chez les moins de 4 ans à 12 % parmi les 15-17 ans, le taux culminant à 13 % chez les 11-14 ans (*graphique 2*). Néanmoins, la situation des enfants au sein de la famille n'est pas la même selon l'âge : les plus jeunes sont plus souvent les enfants de l'union actuelle alors que les plus âgés sont plus fréquemment nés d'unions antérieures. Ainsi, au sein des familles recomposées, 85 % des enfants de moins de 4 ans vivent avec leurs deux parents, alors qu'ils ne sont que 8 % entre 15 et 17 ans.

Logiquement, en effet, plus un enfant est jeune, moins ses parents ont « eu de temps » pour se séparer et *a fortiori* pour retrouver un nouveau conjoint. Ils peuvent, en revanche, avoir eu dans le passé d'autres enfants. Lorsque ces « grands » enfants vivent encore principalement avec eux dans le logement, l'ensemble des personnes du logement forme une famille recomposée. Ainsi, parmi les enfants de moins de 4 ans, ceux qui vivent dans une famille recomposée ont des parents plus âgés de deux ans, en moyenne, que ceux qui vivent dans une famille traditionnelle. Par ailleurs, les enfants mineurs cohabitent à la fois avec un beau-parent et d'autres enfants issus du couple actuel sont relativement âgés : 11,5 ans en moyenne, soit six ans de plus que leurs demi-frères et demi-sœurs, et un an de plus que ceux sans demi-frère ou demi-sœur. Ils ont, en effet, généralement vécu la séparation de leurs parents, puis une remise en couple et, enfin, l'arrivée d'un enfant.

À 17 ans, les jeunes de familles recomposées qui vivent avec leurs deux parents sont peu nombreux. En effet, plus jeunes que leurs demi-frères et sœurs issus d'unions précédentes, ils assistent généralement à leur départ du logement pendant leur adolescence. C'est d'autant plus fréquent que les enfants de famille recomposée vivant avec un seul de leur parent quittent souvent le foyer parental précocement.

### 1 Près d'un quart des enfants en famille recomposée vivent avec leur mère et leur beau-père sans demi-frère ou demi-sœur

	Enfants du couple actuel	Enfant d'un seul membre du couple			Ensemble
		Enfants de la femme	Enfants de l'homme	Ensemble	
Familles sans enfant du couple actuel	0	410 000	120 000	530 000	530 000
<i>Dont uniquement des enfants d'un seul membre du couple</i>	0	350 000	80 000	430 000	430 000
Familles avec enfants du couple	530 000	330 000	80 000	410 000	940 000
<i>Dont enfants de la femme et enfants du couple</i>	410 000	310 000	0	310 000	720 000
<b>Ensemble</b>	<b>530 000</b>	<b>740 000</b>	<b>200 000</b>	<b>940 000</b>	<b>1 470 000</b>

Lecture : 720 000 enfants, soit 49 % de l'ensemble des enfants en famille recomposée, vivent dans une famille dans laquelle cohabitent des enfants de la femme (et d'un ancien conjoint) et des enfants du couple actuel. Parmi eux, 410 000 sont des enfants du couple actuel.

Champ : enfants de moins de 18 ans en familles recomposées, France métropolitaine.

Source : Insee, enquête Famille et logements 2011.

#### Encadré 1

#### 720 000 familles recomposées en 2011

En 2011, 720 000 familles sont recomposées, soit 9 % des familles avec au moins un enfant mineur. Leur part a augmenté de plus d'un point par rapport à l'estimation de 2006, tout comme celle des familles monoparentales, au détriment des familles traditionnelles.

Ces évolutions sont néanmoins à prendre avec des précautions dans la mesure où les sources sont différentes pour les deux années.

Avec 2,3 enfants en moyenne, mineurs ou non, les familles recomposées comptent plus d'enfants que les autres. Dans plus de la moitié de ces familles, cohabitent en effet au moins deux enfants : l'un d'une union précédente et l'autre du couple actuel.

Dans les familles recomposées sans enfant de l'union actuelle, le nombre d'enfants moyen est de 1,7, comme dans les familles monoparentales et un peu moins que dans les familles traditionnelles (2,0).

Les familles recomposées les plus fréquentes sont celles où les enfants de l'union antérieure d'un seul parent côtoient ceux de l'union actuelle (51 % des familles recomposées), puis celles où les enfants sont tous issus d'une ou plusieurs unions antérieures d'un seul membre du couple (41 %). Enfin, 8 % des familles regroupent des enfants issus d'unions antérieures des deux adultes, auxquels s'ajoutent éventuellement des enfants nés de l'union actuelle.

#### 9 % des familles avec enfant(s) mineur(s) sont des familles recomposées

	Effectifs	Répartition %	Nombre moyen d'enfants
Couples avec enfants	6 190 000	79,7	2,0
Dont familles traditionnelles	5 470 000	70,4	1,9
Dont familles recomposées	720 000	9,3	2,3
<i>avec enfant(s) de l'union actuelle</i>	380 000	4,9	2,8
<i>sans enfant(s) de l'union actuelle</i>	340 000	4,4	1,7
Familles monoparentales	1 580 000	20,3	1,7
Total	7 770 000	100,0	1,9

Champ : familles avec au moins un enfant de moins de 18 ans. Il n'y a pas de limite d'âge pour les frères et sœurs.

Source : Insee, enquête Famille et logements 2011.

Une fois ces « grands » enfants partis, la famille devient alors traditionnelle.

### 7 enfants sur 10 avec un beau-parent ne logent pas régulièrement chez leur autre parent

Les analyses précédentes décrivent les liens familiaux entre personnes partageant la même résidence principale. Chaque personne y est donc décrite dans la configuration familiale dans laquelle elle vit le plus fréquemment. Mais trois enfants sur dix en famille recomposée logent aussi régulièrement chez leur autre parent, pour une part plus réduite de leur temps (*graphique 3*). Quant à la grande majorité qui n'a pas de résidence régulière chez son autre parent, diverses raisons interviennent. Ainsi, certains enfants ne peuvent pas voir leur deuxième parent : c'est notamment le cas de ceux qui l'ont perdu ou de ceux qui n'ont jamais connu leur père. D'autres peuvent ne résider qu'épisodiquement chez le deuxième parent, un éloignement géographique pouvant, par exemple,

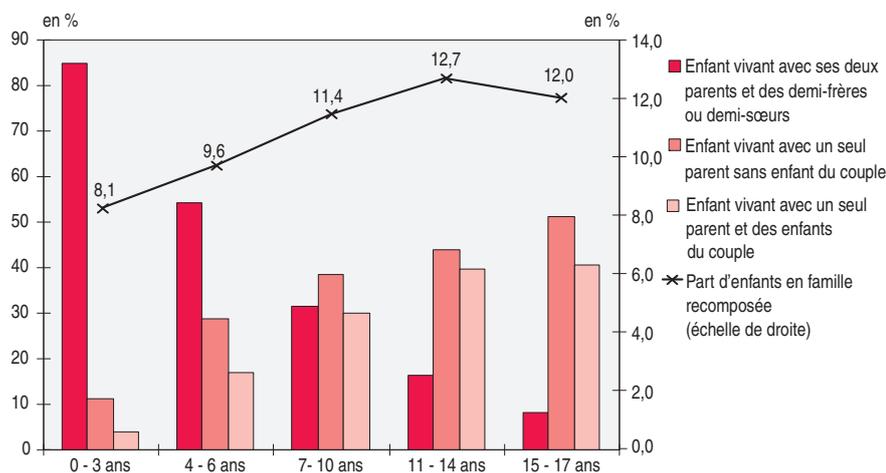
expliquer l'absence de lien physique régulier, même si les relations téléphoniques sont maintenues.

Une même situation n'est par ailleurs pas toujours perçue de la même manière selon que le déclarant est un homme ou une femme, ou le parent chez qui l'enfant réside principalement ou celui qui ne voit l'enfant que de temps en temps. Par exemple, le parent qui a la garde principale peut déclarer que l'enfant est présent tout le temps dans son logement, sans évoquer des séjours plus brefs chez l'autre parent, tandis que ce dernier, lui, peut affirmer que l'enfant réside dans son logement une partie du temps. Par ailleurs, parents et beaux-parents n'appréhendent pas non plus le temps de présence de l'enfant de la même façon. Ainsi, selon les mères, 23 % des enfants qui vivent principalement avec elle et leur beau-père logent aussi une partie du temps chez leur père ; selon les beaux-pères, ils sont 26 % dans ce cas. L'écart de mesure entre les pères et les belles-mères est plus marqué (40 % pour les premiers contre 46 % pour les secondes).

### Des familles traditionnelles concernées par la recomposition familiale

Même s'il ne réside pas lui-même dans plusieurs logements, un enfant vivant dans une famille traditionnelle peut vivre en famille recomposée une petite partie de son temps seulement, dès lors qu'un demi-frère ou une demi-sœur vient parfois habiter dans son logement. Les enfants du foyer voient alors l'organisation de leur vie familiale modifiée par le passage de ces demi-frères ou demi-sœurs dans leur logement. Ainsi, parmi les 9,8 millions d'enfants vivant en famille traditionnelle, 140 000 (soit 1,4 %) vivent une petite partie de leur temps avec des demi-frères ou demi-sœurs dans le logement. Parmi ces demi-frères ou demi-sœurs qui résident principalement dans un autre logement, certains vivent avec leur autre parent également en famille recomposée ; les autres, bien que concernés par le phénomène de recomposition familiale, vivent principalement en famille monoparentale. On ne peut toutefois les quantifier avec cette enquête.

#### ② La part des enfants en famille recomposée vivant avec un beau-parent augmente avec l'âge

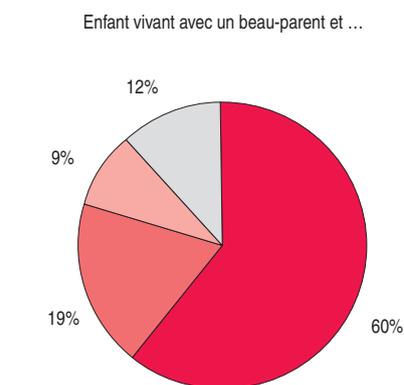


Lecture : parmi les enfants âgés de 3 ans et moins, 8,1 % vivent en famille recomposée. Parmi eux, 85 % vivent avec leurs deux parents.

Champ : enfants de moins de 18 ans vivant en famille recomposée, France métropolitaine.

Source : Insee, enquête Famille et logements 2011.

#### ③ 79% des enfants vivant avec un beau-parent résident avec leur mère



- ... sa mère sans résider régulièrement chez son père
- ... sa mère principalement et régulièrement chez son père
- ... son père principalement et régulièrement chez sa mère
- ... son père sans résider régulièrement chez sa mère

Note : les enfants résidant la moitié du temps chez chaque parent ne peuvent être, à partir de l'enquête, clairement identifiés. Ils sont alors rattachés au logement du parent qui les mentionne au recensement.

Lecture : 60 % des enfants vivant en famille recomposée avec un beau-parent vivent principalement chez leur mère sans résider régulièrement chez leur père.

Champ : enfants de moins de 18 ans vivant en famille recomposée avec un beau-parent, France métropolitaine.

Source : Insee, enquête Famille et logements 2011.

#### Encadré 2

#### Vivre avec son père, vivre avec sa mère

En 2011, 96 % des enfants vivant en famille en France métropolitaine vivent avec leur mère et 79 % vivent avec leur père. En tout, un quart des enfants en famille ne vit pas avec ses deux parents.

Parmi eux, 86 % vivent avec leur mère, contre 14 % avec leur père. La part des enfants vivant avec leur père est plus élevée lorsque celui-ci reforme un couple (22 %).

Enfin, certains enfants en famille monoparentale résident avec un parent en couple avec un conjoint qui ne vit pas dans le logement. Pour 130 000 d'entre eux, ce conjoint n'est pas le parent de tous les enfants du logement. L'enquête ne permet pas de définir clairement la place de ce conjoint vis-à-vis des enfants et s'ils se connaissent. Mais, même si ce conjoint conserve son propre logement, il se peut qu'il passe une partie du temps avec ses beaux-enfants, qu'il participe à leur garde, voire à leur éducation, modifiant ainsi les rapports existant entre les différents membres de la famille.

## Définitions

L'**enfant** est, comme dans le recensement de la population, une personne célibataire vivant l'essentiel de son temps dans le même logement que son père, sa mère ou ses deux parents, et qui n'est elle-même ni parent d'un enfant du logement, ni en couple avec quelqu'un du logement.

Si pour la construction de la typologie des familles, tous les enfants ainsi définis sont pris en compte, on se restreint ici à n'étudier que ceux âgés de moins de 18 ans.

Les mineurs ne vivant avec aucun de leur parent, tels que les enfants en famille d'accueil ou encore ceux vivant avec seulement leurs grands-parents, sont exclus du champ (environ 300 000, soit 2 % des moins de 18 ans).

**Famille** : On distingue les couples avec enfant(s) et les familles monoparentales. Au sein d'une famille composée d'un couple avec enfant(s), dès lors qu'un enfant du

logement, mineur ou non, n'est pas l'enfant des deux membres du couple, alors tous les enfants du logement sont considérés comme vivant en **famille recomposée**. Si tous les enfants du logement, mineurs ou non, sont ceux du couple, alors la famille est qualifiée dans cette étude de **traditionnelle**.

## Sources

Les résultats de cette étude sont issus de l'**enquête Famille et logements** que l'Insee a réalisée en 2011, en France métropolitaine, en l'associant à l'enquête annuelle du recensement. 360 000 adultes de 18 ans ou plus, vivant en ménage ordinaire, ont répondu à l'enquête. Ils ont été interrogés sur leur vie de couple, familiale et résidentielle, et notamment sur leurs enfants et ceux de leur conjoint vivant dans le logement.

Les liens de filiation renseignés dans l'enquête permettent d'établir des relations plus précises entre les individus et leurs enfants que dans le recensement de la population et de distinguer ainsi les beaux-parents des parents. La situation de couple identifie également avec plus de précision les deux membres du couple, notamment dans les ménages complexes, et par suite la structure familiale.

Comme le recensement, l'enquête Famille et logements décrit les personnes dans leur résidence principale, ce qui permet notamment de ne compter qu'une fois les individus qui alternent entre plusieurs résidences. En particulier, les enfants en garde partagée la moitié du temps chez leur mère et l'autre moitié du temps chez leur père sont comptés comme vivant principalement chez le parent avec lequel ils résident à la date de référence du recensement.

C'est l'approche la plus fréquemment utilisée pour décrire les conditions de vie au quotidien au sein d'un logement (partage des tâches, niveau de vie...). Mais l'enquête permet de compléter cette approche en précisant quels sont les enfants qui vivent également dans un autre logement, pour une part plus faible de leur temps, ou encore en repérant les conjoints non cohabitants.

## Bibliographie

- Barre C., « 1,6 million d'enfants vivent dans une famille recomposée », *Insee Première* n° 901, juin 2003.
- Baux D., Chaussebourg L., « L'exercice de l'autorité parentale après le divorce ou la séparation des parents non mariés », Direction de l'Administration générale et de l'Équipement, Ministère de la Justice, octobre 2007.
- Breton D., Prioux F., « Observer la situation et l'histoire familiale des enfants », *Portraits de famille*, Ined, 2009.
- Meulders-Klein M.-T., Théry I. (dir.), *Quels repères pour les familles recomposées ?*, L.G.D.J., 1995.
- Régnier-Loilier A., « Quand la séparation des parents s'accompagne d'une rupture du lien entre le père et l'enfant », *Population et Sociétés* n° 500, mai 2013.
- Vivas É., « 1,2 million d'enfants de moins de 18 ans vivent dans une famille recomposée », *Insee Première* n° 1259, octobre 2009.
- Couleaud N., Decondé C., Moreau E., Roger S., « Une diversité des familles à Paris, avec plus de foyers monoparentaux qu'ailleurs et moins de familles recomposées », *Insee Île-de-France - à la page* n° 411, octobre 2013.

⇒ Pour vous abonner aux avis de parution : <http://www.insee.fr/abonnements>

⇒ **Pour vous abonner à INSEE PREMIÈRE :**

- Par internet : <http://www.webcommerce.insee.fr/liste.php?idFamille=16>

- Par courrier : retourner ce bulletin à l'adresse ci-après ou par fax au (33) 03 22 97 31 73

INSEE/CNGP - B.P. 402 - 80004 Amiens CEDEX 1

OUI, je souhaite m'abonner à INSEE PREMIÈRE - Tarif 2013

Abonnement annuel :  84 € (France)  106 € (Étranger)

Nom ou raison sociale : \_\_\_\_\_ Activité : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_ Tél : \_\_\_\_\_

Ci-joint mon règlement en euros par chèque à l'ordre de l'Insee : \_\_\_\_\_ €

Date : \_\_\_\_\_ Signature

[www.insee.fr](http://www.insee.fr)

Direction Générale :  
18, Bd Adolphe-Pinard  
75675 Paris cedex 14

Directeur de la publication :  
Jean-Luc Tavernier

Rédacteur en chef :  
E. Nauze-Fichet

Rédacteurs :  
J.-B. Champion,  
A. Houlou-Garcia,  
C. Pfister, V. Quénechdu

Maquette : C. Kohler

Impression : Jouve  
Code Sage IP131470

ISSN 0997 - 3192

© INSEE 2013

